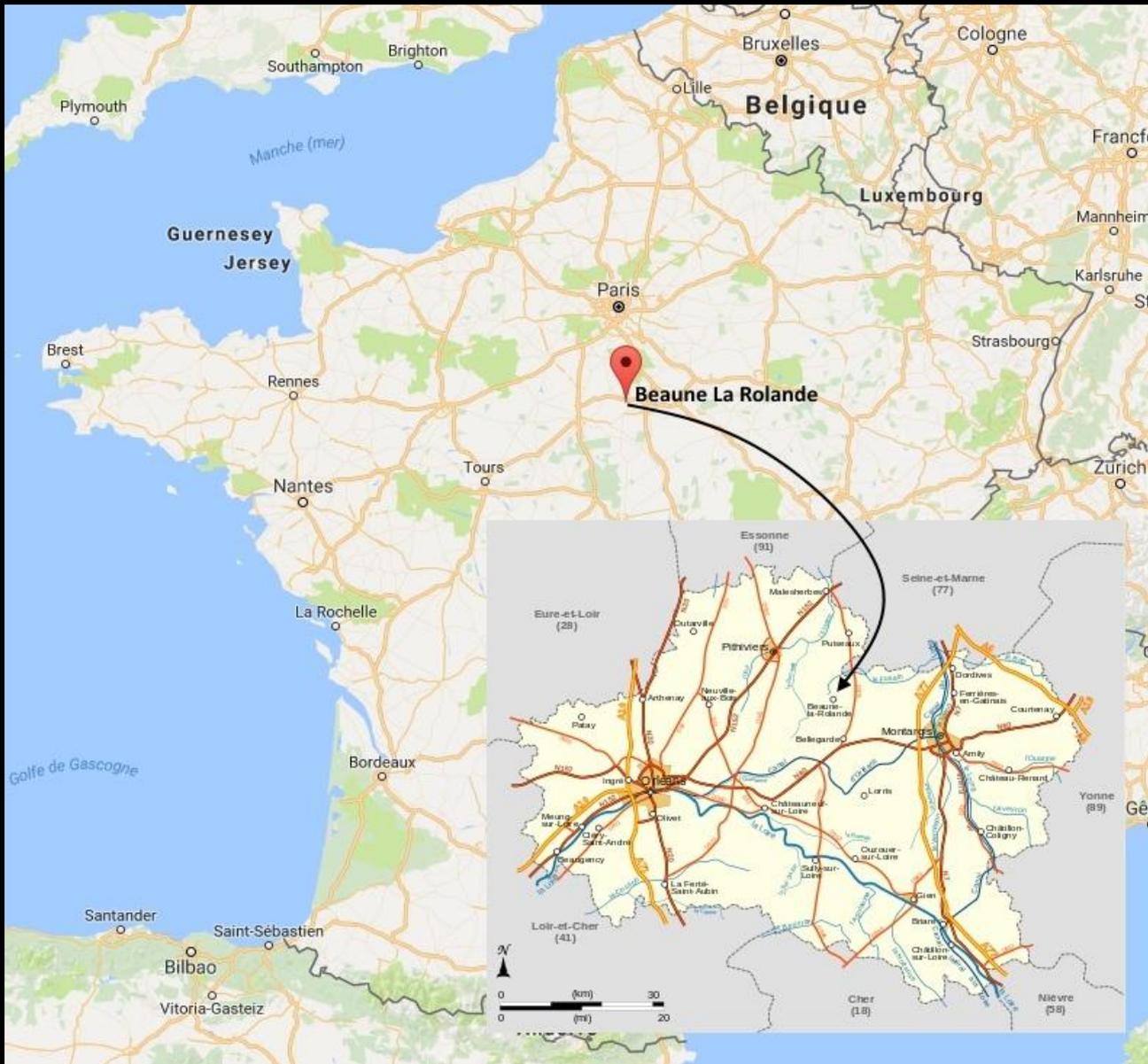


L'apprenti citoyen

# I. Qu'est-ce qu'une commune ?

## 1. Une administration au service de ses habitants.



Pays :

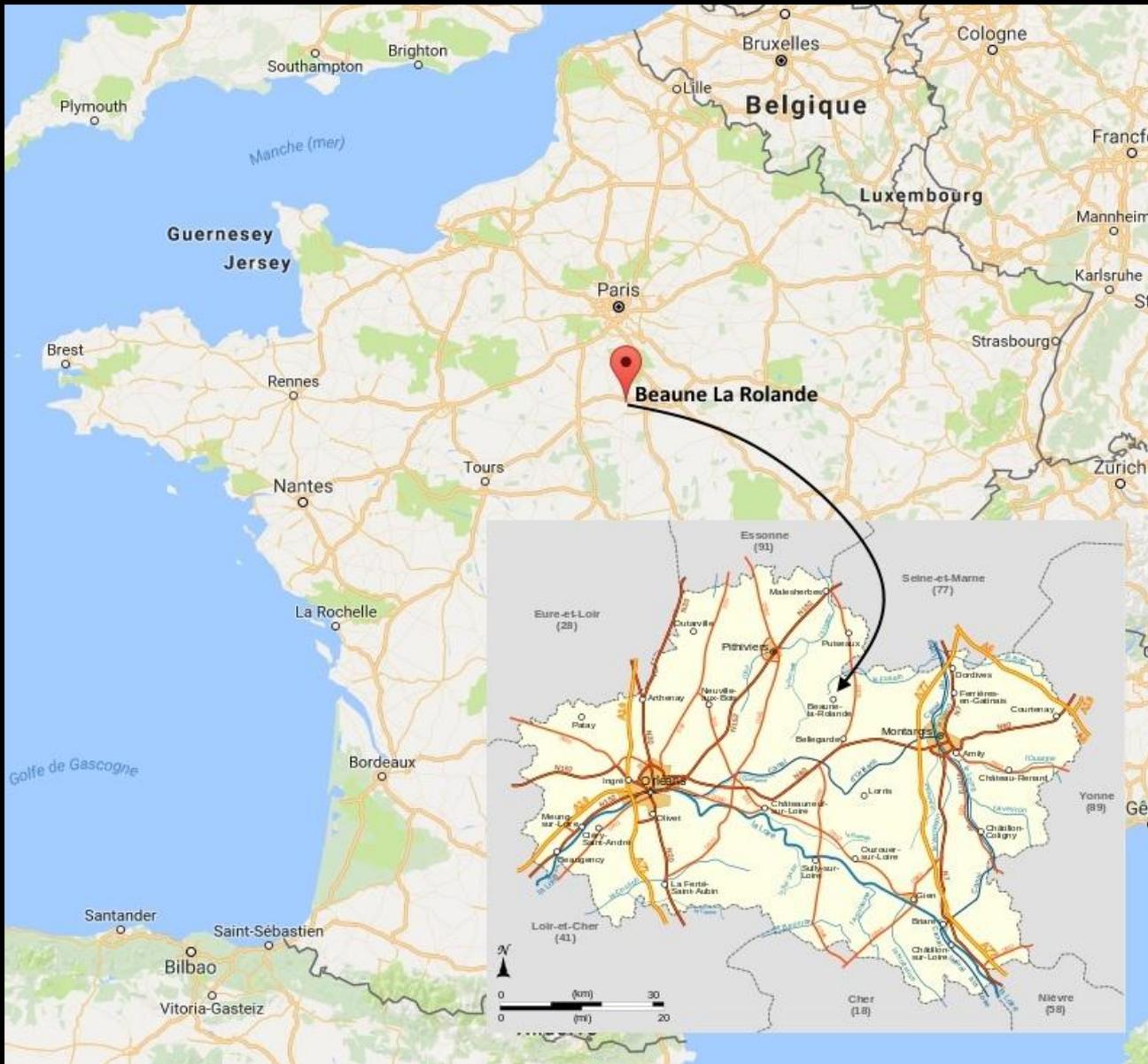
Région :

Département :

Commune :

# I. Qu'est-ce qu'une commune ?

## 1. Une administration au service de ses habitants.



Pays :

France

Région :

Centre

Département :

Loiret

Commune :

Beaune – La – Rolande

# I. Qu'est-ce qu'une commune ?

## 1. Une administration au service de ses habitants.

La commune est la plus petite des collectivités territoriales (Une administration qui fournit certains services sur un territoire). Elles sont plus de 36 000 en France. A la tête de la commune on trouve une mairie pour la diriger et mettre en œuvre les services à la population comme la construction et l'entretien des écoles primaires ou encore l'action sociale (crèches, aide sociale) et culturelle (bibliothèque, musée...).

# I. Qu'est-ce qu'une commune ?

## 2. Le conseil municipal et le maire dirigent la commune.

Article L227. Les conseillers municipaux sont élus pour six ans. Lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle, ils sont renouvelés intégralement au mois de mars à une date fixée au moins trois mois auparavant par décret pris en conseil des ministres. Ce décret convoque en outre les électeurs.

Code électoral, *Journal officiel* du 9 décembre 2003.

- Les élus élisent ensuite en leur sein le maire et les adjoints.
- Conditions pour pouvoir voter : être âgé d'au moins 18 ans, être inscrit sur les listes électorales, être français ou citoyen d'un Etat de l'Union européenne.
- Conditions pour être éligible : être français ou citoyen d'un Etat de l'Union européenne et inscrit sur la liste électorale de la commune, être dégagé des obligations militaires.

D'après [www.elections-municipales.info](http://www.elections-municipales.info)

# I. Qu'est-ce qu'une commune ?

## 2. Le conseil municipal et le maire dirigent la commune.

Article L227. Les conseillers municipaux sont élus pour six ans. Lors même qu'ils ont été élus dans l'intervalle, ils sont renouvelés intégralement au mois de mars à une date fixée au moins trois mois auparavant par décret pris en conseil des ministres. Ce décret convoque en outre les électeurs.

Code électoral, *Journal officiel* du 9 décembre 2003.

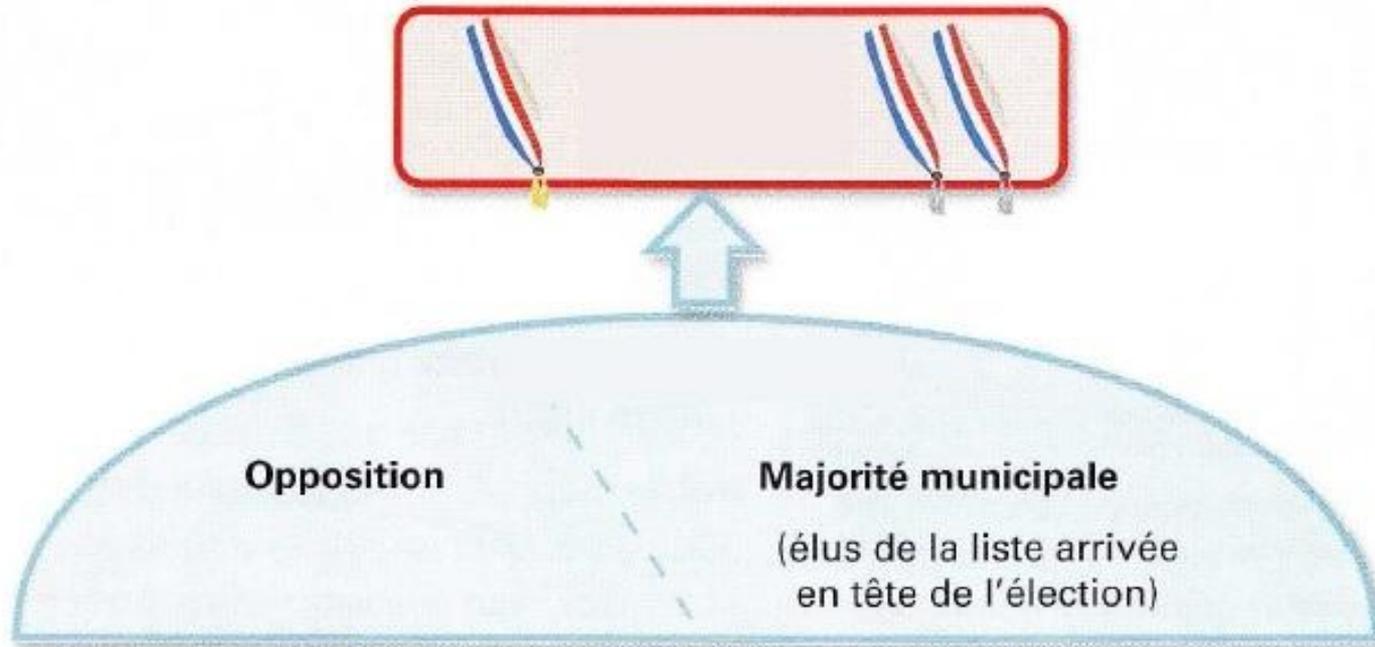
- Les élus élisent ensuite en leur sein le maire et les adjoints.
- Conditions pour pouvoir voter : être âgé d'au moins 18 ans, être inscrit sur les listes électorales, être français ou citoyen d'un Etat de l'Union européenne.
- Conditions pour être éligible : être français ou citoyen d'un Etat de l'Union européenne et inscrit sur la liste électorale de la commune, être dégagé des obligations militaires.

D'après [www.elections-municipales.info](http://www.elections-municipales.info)

Le conseil municipal est élu par les citoyens tous les 6 ans pour représenter les habitants de la commune. Une fois élus, les conseillers municipaux élisent le Maire qui est le représentant de l'état dans la commune. Pour être conseiller ou maire il faut avoir 18 ans au moins et être inscrit sur les listes électorales. Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre pour voter les projets de la ville dans l'intérêt du plus grand nombre.

I. Qu'est-ce qu'une commune ?

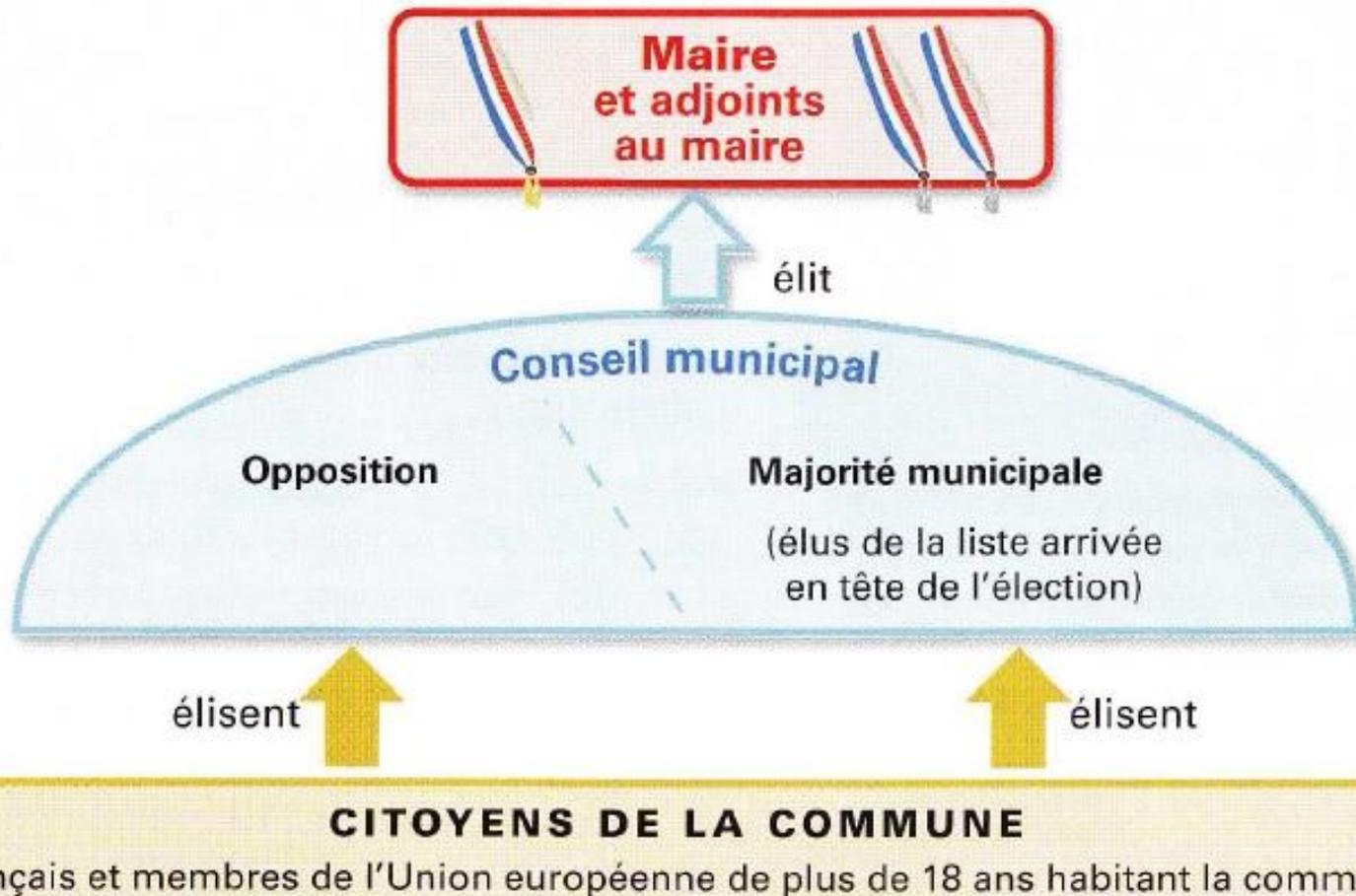
2. Le conseil municipal et le maire dirigent la commune.



(Français et membres de l'Union européenne de plus de 18 ans habitant la commune)

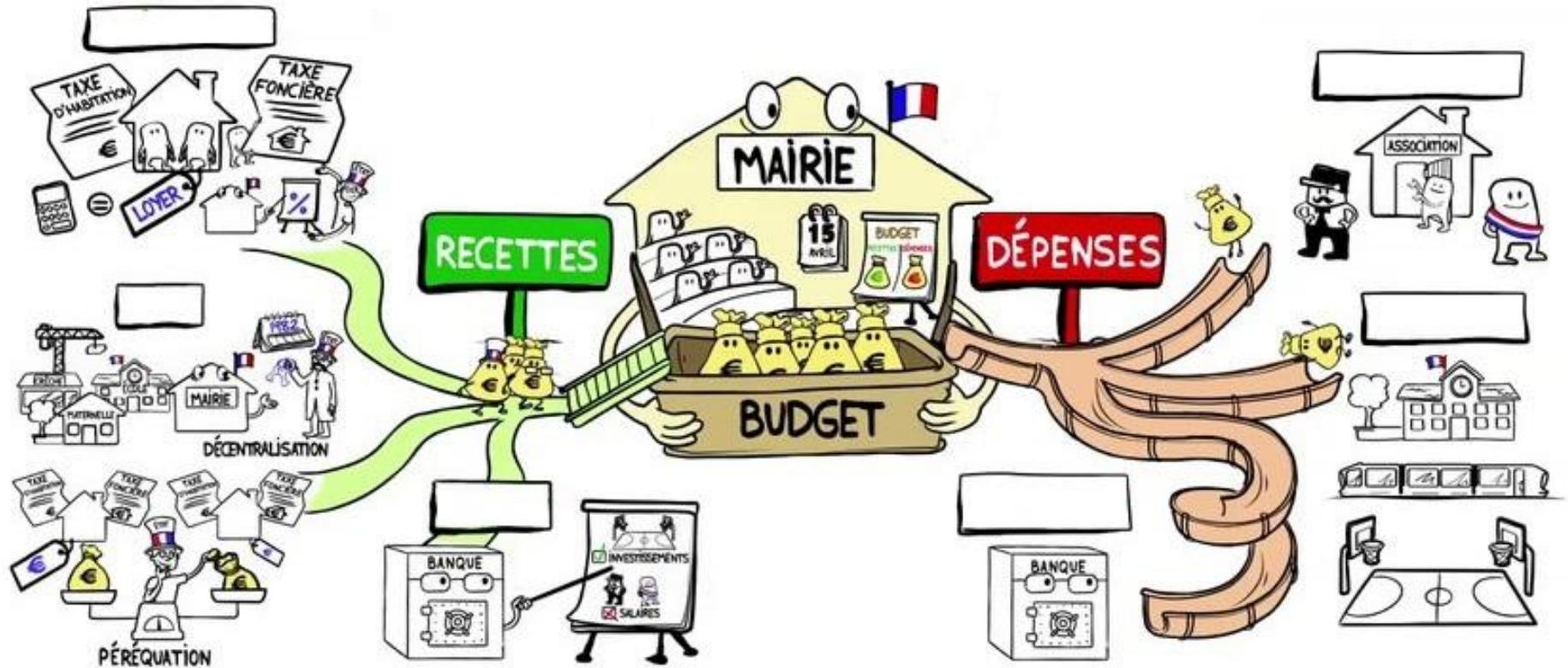
I. Qu'est-ce qu'une commune ?

2. Le conseil municipal et le maire dirigent la commune.



## II. La démocratie municipale au quotidien.

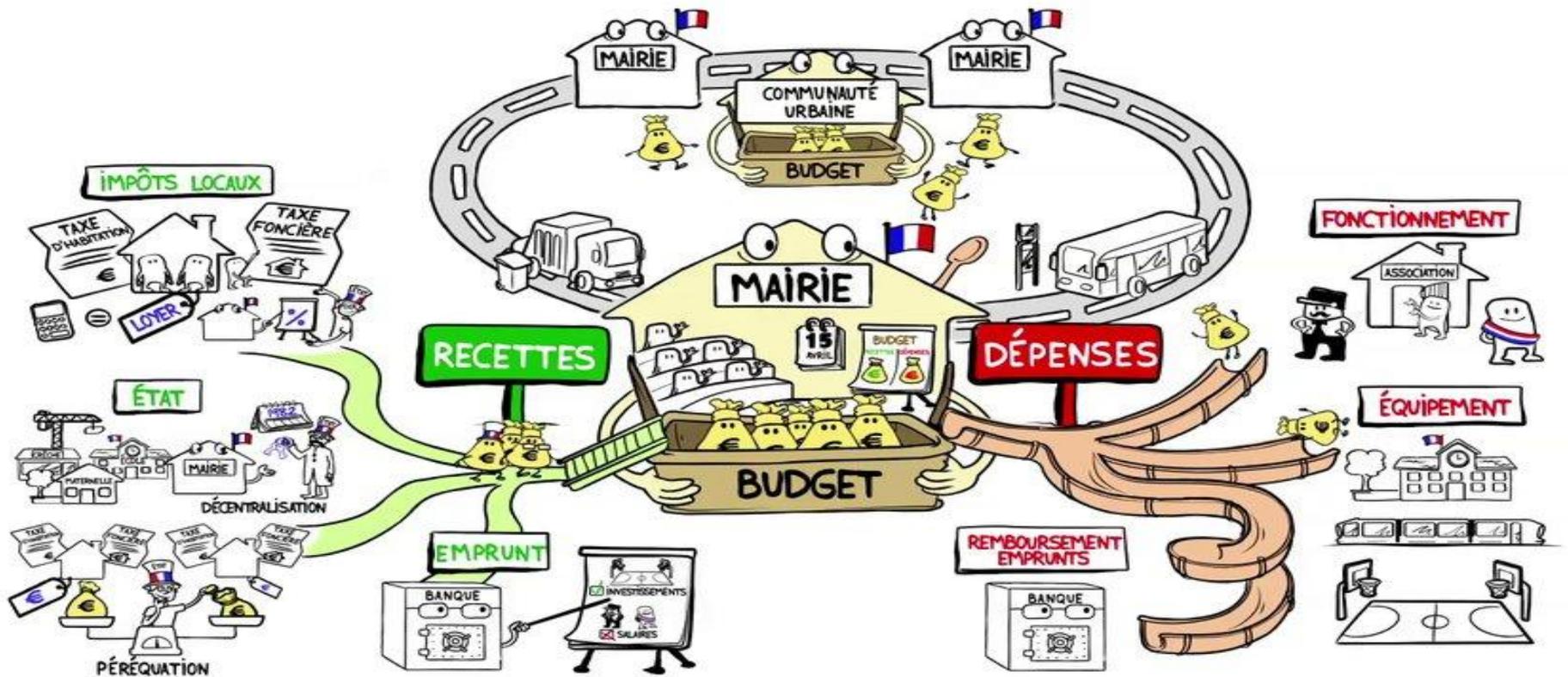
### 1. Le budget de la commune.



[http://www.canal-u.tv/video/dessine\\_moi\\_l\\_eco/l\\_elaboration\\_du\\_budget\\_d\\_une\\_commune.13678](http://www.canal-u.tv/video/dessine_moi_l_eco/l_elaboration_du_budget_d_une_commune.13678)

## II. La démocratie municipale au quotidien.

### 1. Le budget de la commune.



[http://www.canal-u.tv/video/dessine\\_moi\\_l\\_eco/l\\_elaboration\\_du\\_budget\\_d\\_une\\_commune.13678](http://www.canal-u.tv/video/dessine_moi_l_eco/l_elaboration_du_budget_d_une_commune.13678)

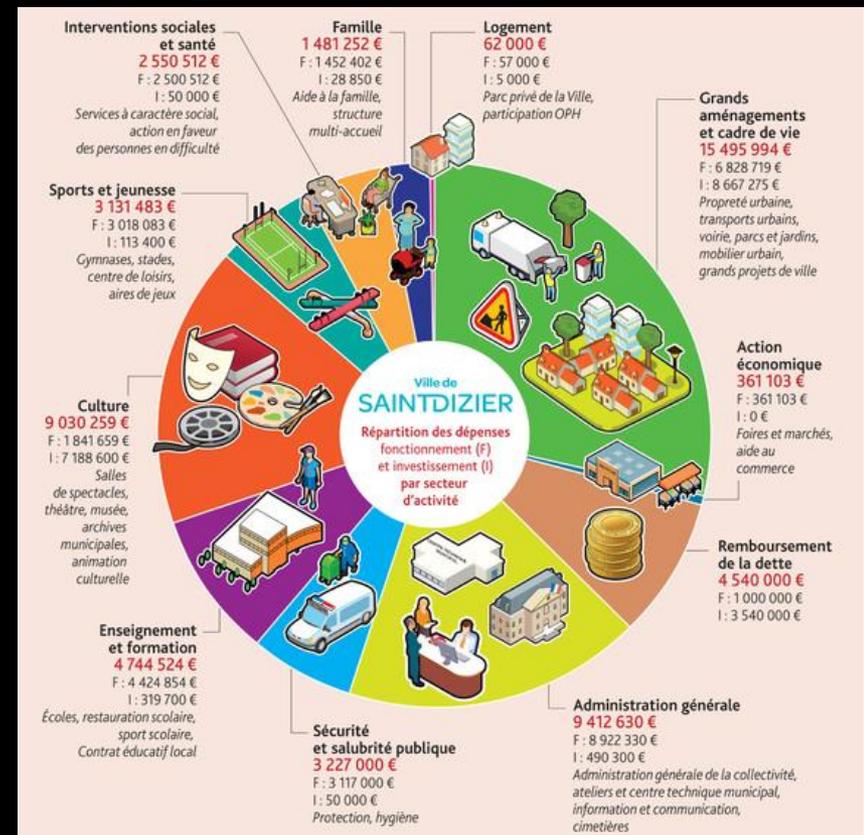
# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 1. Le budget de la commune.

RÉPARTITION POUR 100 EUROS DÉPENSÉS

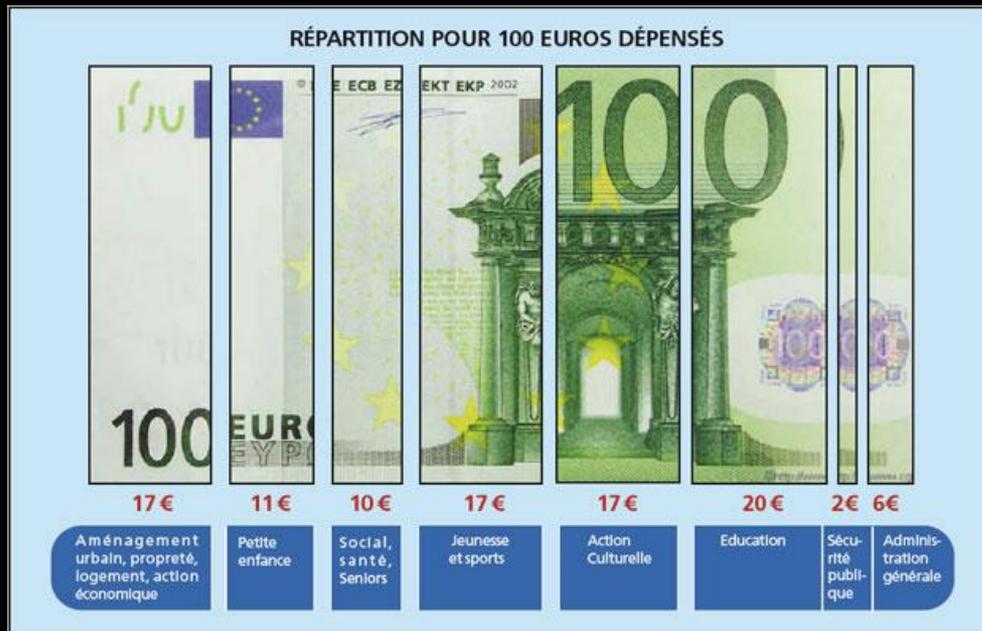


- Aménagement urbain, propreté, logement, action économique
- Petite enfance
- Social, santé, Seniors
- Jeunesse et sports
- Action Culturelle
- Education
- Sécurité publique
- Administration générale



# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 1. Le budget de la commune.



Les dépenses sont liées aux compétences de cette collectivité territoriale et les recettes proviennent des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière, redevance audiovisuelle) et des subventions versées par l'état, le département, la région et l'union Européenne. La répartition des dépenses fait souvent l'objet de débats entre majorité et opposition.

Chaque année, le conseil municipal vote le budget de la commune qui se divise en recettes et dépenses.



# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

#### TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité.

La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

*Quel est ce document ?*

*A quoi sert-il ?*

*Dans ce cas précis, quel est son objet ?*

# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

#### TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

#### MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE

#### DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité.

La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

*Quel est ce document ?*

**C'est un compte rendu du Conseil Municipal de Beaune – La – Rolande.**

*A quoi sert-il ?*

*Dans ce cas précis, quel est son objet ?*

# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**  
**MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité. La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

*Quel est ce document ?*

C'est un compte rendu du Conseil Municipal de Beaune – La – Rolande.

*A quoi sert-il ?*

Il permet d'informer les habitants de la commune des décisions prises.

*Dans ce cas précis, quel est son objet ?*

# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

#### TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité. La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

*Quel est ce document ?*

C'est un compte rendu du Conseil Municipal de Beaune – La – Rolande.

*A quoi sert-il ?*

Il permet d'informer les habitants de la commune des décisions prises.

*Dans ce cas précis, quel est son objet ?*

Dans ce cas, il s'agit de réhabiliter le réseau d'assainissement du bourg.

# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

#### TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité. La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

*Comment la décision est-elle prise ?*

*Quelle est la décision prise ?*

# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT**  
**MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE**  
**DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE**

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité.

La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

*Comment la décision est-elle prise ?*

La décision est prise suite à une étude et une réunion publique d'information : c'est une enquête publique.

*Quelle est la décision prise ?*

# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

#### TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité.

La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

*Comment la décision est-elle prise ?*

La décision est prise suite à une étude et une réunion publique d'information : c'est une enquête publique.

*Quelle est la décision prise ?*

*Le programme des travaux est validé.*

# II. La démocratie municipale au quotidien.

## 2. L'enquête publique.

### CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Séance du 23 septembre 2016

\*\*\*\*\*

Le vingt-trois septembre deux mille seize à dix-sept heures, le Conseil Municipal de Beaune-la-Rolande, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur RENUCCI Claude, Maire.

#### TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT MISE EN CONFORMITE DES BRANCHEMENTS EN DOMAINE PRIVE DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE va engager prochainement un important programme de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du bourg (Cf. délibération en date du 11 mai 2016).

Afin que cette opération de mise en séparatif du réseau d'assainissement soit éligible aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, une part significative de 80% des branchements privés du projet doit être mise en conformité, en même temps que les travaux sur le domaine public.

En octobre 2014, la société SEAF Ingénieurs Conseils a réalisé une étude de séparation eaux usées – eaux pluviales en domaine privé rue du Coq, Faubourg du Clos Thibault, rue des Ecoles, rue du Général Crouzat, Mail Est, Mail Nord, rue de Montargis, Place Beaudichon, rue de Pithiviers, rue de Puiseaux et rue Roland. Sur 44 enquêtes réalisées, 35 branchements sont identifiés non-conformes.

La Commune a confié au bureau d'études UTILITIES PERFORMANCE (ex-SEAF) la mission de maîtrise d'œuvre relative à cette opération collective de mise en conformité. La procédure de consultation des entreprises a été mise en œuvre en juillet 2016. Le coût de cette opération, sur la base de l'offre retenue, s'élève à 118 910,46 euros HT. La commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer ce marché de travaux à l'entreprise ADA Réseaux de CERCOTTES (45520).

La réunion publique d'information des particuliers s'est déroulée jeudi 15 septembre 2016 à 18H30, salle des Mariages en Mairie. A ce jour, 26 particuliers ont signé la convention de mandat autorisant la Commune de BEAUNE-LA-ROLANDE à réaliser chez les propriétaires privés les travaux de mise en séparatif. [26 conventions + 9 branchements conformes = 35, soit 80% des particuliers concernés].

Ceci étant exposé,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

- ✓ **VALIDE** ce programme de travaux, confié à l'entreprise ADA Réseaux – 3 route nationale 20 – 45520 CERCOTTES – pour un montant de 118 910,46 euros HT, soit 127 234,19 euros TTC.
- ✓ **SOLLICITE** de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention au taux maximum.

**NOTA** : La Commune prendra en charge les frais de maîtrise d'œuvre, ainsi que les contrôles de conformité des branchements.

Une enquête publique est une procédure destinée à informer les citoyens d'une opération d'aménagement dans la commune (création d'une zone d'activité commerciale, ouverture d'une rue...) et à recueillir leur avis. Chaque habitant peut s'exprimer, un commissaire enquêteur recueille les avis de chacun et rédige un rapport, puis le conseil municipal prend une décision une fois l'enquête close.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 1. Participer à une association.

##### DOC. 1 Affiche de l'association

Association des **centres d'animation**  
de quartiers de Bordeaux

10 centres à vocation sociale & culturelle  
dont 7 agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

au cœur des quartiers avec des partenaires  
un esprit laïque de liberté, de partage et d'ouverture,  
de dialogue, de respect de l'autre, de pluralisme et de neutralité

- Accueillir
- Soutenir des initiatives individuelles et collectives
- Favoriser l'expression, l'éveil artistique et culturel, la réussite scolaire et l'éco-responsabilité
- Bien vivre ensemble, les rencontres entre générations
- Partager des loisirs, des sports...

centre d'animation Ginko Ouverture en 2013

Plus de 500 bénévoles  
avec 15000 adhérents & usagers  
après des 300 professionnels de l'association

ARGONNE NANSOUTY SAINT-GENÈS 1  
BORDEAUX LAC 5  
MONSÉJOUR 8  
GRAND PARC 7  
BACALAN 2  
SAINT-PIERRE 10  
SAINT-MICHEL 9  
BASTIDE QUEYRIES 4  
BASTIDE BENAUGE 3  
MIR D'ESCALADE 11  
BORDEAUX SUD 6

DIRECTION GÉNÉRALE

##### Les statuts

##### DOC. 2 de l'association

**Article 1<sup>er</sup> :** L'association d'éducation populaire régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 est créée le 3 juillet 1963, [...] et nommée : Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

**Article 2 :** Cette association a pour but la gestion et l'animation de « centres d'animation ». [indiqués sur un plan de Bordeaux dans le document 1]

Les centres d'animation sont des équipements de proximité à vocation sociale et culturelle. Ils sont des lieux privilégiés d'exercice de la citoyenneté et de développement du lien social ; ils contribuent à la dynamisation de la vie des quartiers à l'intérieur desquels ils jouent un rôle essentiel d'accueil, de services et d'animation en faveur de la population.

# III. Être citoyen de sa commune.

## 1. Participer à une association.

### DOC. 1 Affiche de l'association

**Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux**

10 centres à vocation sociale & culturelle dont 7 agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

au cœur des quartiers avec des partenaires  
un esprit laïque de liberté, de partage et d'ouverture,  
de dialogue, de respect de l'autre, de pluralisme et de neutralité

- Accueillir
- Soutenir des initiatives individuelles et collectives
- Favoriser l'expression, l'éveil artistique et culturel, la réussite scolaire et l'éco-responsabilité
- Bien vivre ensemble, les rencontres entre générations
- Partager des loisirs, des sports...

centre d'animation Ginko Ouverture en 2013

avec 15000 adhérents & usagers  
plus de 500 bénévoles  
des 300 professionnels de l'association

**BORDEAUX**

BACALAN 2  
BORDEAUX LAC 5  
MONSÉJOUR 8  
GRAND PARC 7  
BASTIDE QUEYRIES 4  
SAINT-PIERRE 10  
BASTIDE BENAUGE 3  
SAINT-MICHEL 9  
MIR D'ESCALADE 11  
ARGONNE NANSOUTY SAINT-GENÈS 1  
BORDEAUX SUD 6

DIRECTION GÉNÉRALE

De quelle association s'agit-il ?

Quelles sont les personnes qui agissent dans cette association ?

Quels éléments indiquent que cette association est au service des habitants de Bordeaux ?

# III. Être citoyen de sa commune.

## 1. Participer à une association.

### DOC. 1 Affiche de l'association

**Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux**

10 centres à vocation sociale & culturelle dont 7 agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

au cœur des quartiers avec des partenaires  
un esprit laïque de liberté, de partage et d'ouverture,  
de dialogue, de respect de l'autre, de pluralisme et de neutralité

- Accueillir
- Soutenir des initiatives individuelles et collectives
- Favoriser l'expression, l'éveil artistique et culturel, la réussite scolaire et l'éco-responsabilité
- Bien vivre ensemble, les rencontres entre générations
- Partager des loisirs, des sports...

centre d'animation Ginko Ouverture en 2013

avec 15000 adhérents & usagers  
plus de 500 bénévoles  
et 300 professionnels de l'association

**BORDEAUX**

BACALAN 2  
BORDEAUX LAC 5  
MONSÉJOUR 8  
GRAND PARC 7  
BASTIDE QUEYRIES 4  
SAINT-PIERRE 10  
BASTIDE BENAUGE 3  
SAINT-MICHEL 9  
MIR D'ESCALADE 11  
ARGONNE NANSOUTY SAINT-GENÈS 1  
BORDEAUX SUD 6

DIRECTION GÉNÉRALE

De quelle association s'agit-il ?

Il s'agit de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Quelles sont les personnes qui agissent dans cette association ?

Quels éléments indiquent que cette association est au service des habitants de Bordeaux ?

# III. Être citoyen de sa commune.

## 1. Participer à une association.

### DOC. 1 Affiche de l'association

**Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux**

10 centres à vocation sociale & culturelle dont 7 agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

au cœur des quartiers avec des partenaires  
un esprit laïque de liberté, de partage et d'ouverture,  
de dialogue, de respect de l'autre, de pluralisme et de neutralité

- Accueillir
- Soutenir des initiatives individuelles et collectives
- Favoriser l'expression, l'éveil artistique et culturel, la réussite scolaire et l'éco-responsabilité
- Bien vivre ensemble, les rencontres entre générations
- Partager des loisirs, des sports...

centre d'animation Ginko Ouverture en 2013

plus de 15000 adhérents & usagers  
avec 500 bénévoles  
et 300 professionnels de l'association

**BORDEAUX**

BACALAN 2  
BORDEAUX LAC 5  
MONSÉJOUR 8  
GRAND PARC 7  
BASTIDE QUEYRIES 4  
SAINT-PIERRE 10  
BASTIDE BENAUGE 3  
SAINT-MICHEL 9  
MIR D'ESCALADE 11  
ARGONNE NANSOUTY SAINT-GENÈS 1  
BORDEAUX SUD 6

DIRECTION GÉNÉRALE

De quelle association s'agit-il ?

Il s'agit de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Quelles sont les personnes qui agissent dans cette association ?

Ce sont 15 000 adhérents et usagers, 500 bénévoles et 300 animateurs professionnels.

Quels éléments indiquent que cette association est au service des habitants de Bordeaux ?

# III. Être citoyen de sa commune.

## 1. Participer à une association.

### DOC. 1 Affiche de l'association

**Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux**

10 centres à vocation sociale & culturelle dont 7 agréés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Grande

au cœur des quartiers avec des partenaires  
un esprit laïque de liberté, de partage et d'ouverture,  
de dialogue, de respect de l'autre, de pluralisme et de neutralité

- Accueillir
- Soutenir des initiatives individuelles et collectives
- Favoriser l'expression, l'éveil artistique et culturel, la réussite scolaire et l'éco-responsabilité
- Bien vivre ensemble, les rencontres entre générations
- Partager des loisirs, des sports...

centre d'animation Ginko Ouverture en 2013

plus de 15000 adhérents & usagers avec 500 bénévoles et 300 professionnels de l'association

**BORDEAUX**

BACALAN 2  
BORDEAUX LAC 5  
MONSÉJOUR 8  
GRAND PARC 7  
BASTIDE QUEYRIES 4  
BASTIDE BENAUGE 3  
SAINT-PIERRE 10  
SAINT-MICHEL 9  
MIR D'ESCALADE 11  
ARGONNE NANSOUTY SAINT-GENÈS 1  
BORDAUX SUD 6

DIRECTION GÉNÉRALE

De quelle association s'agit-il ?

Il s'agit de l'Association des centres d'animation de quartiers de Bordeaux.

Quelles sont les personnes qui agissent dans cette association ?

Ce sont 15 000 adhérents et usagers, 500 bénévoles et 300 animateurs professionnels.

Quels éléments indiquent que cette association est au service des habitants de Bordeaux ?

Les quartiers de Bordeaux ont chacun un centre d'animation et partagent un mur d'escalade.

Ils doivent jouer un rôle d'accueil, de services et d'animation auprès de la population.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 1. Participer à une association.

DOC. 3

La *Bacalafiesta* organisée par des habitants et bénévoles du quartier de Bacalan



Comment les habitants peuvent-ils agir dans cette association ?

#### DOC. 4 Le rôle des bénévoles

Les bénévoles sont fidèles dans leur grande majorité, certains sont là depuis huit ans. Généralement, ils s'engagent sur deux dispositifs : l'accompagnement scolaire et l'alphabétisation. Leur engagement est sincère, ils sont dans une logique parfois de transmission d'un savoir-faire, d'accompagnement, d'aide, sans jamais attendre en retour, certains sont là uniquement de passage. D'autres encore sont là par désir de relations humaines.

Assemblée générale de l'association, 2011



### III. Être citoyen de sa commune.

#### 1. Participer à une association.

DOC. 3

La *Bacalafiesta* organisée par des habitants et bénévoles du quartier de Bacalan



Comment les habitants peuvent-ils agir dans cette association ?

Les habitants peuvent participer aux événements organisés par l'association, ils peuvent également devenir bénévoles, pour le soutien scolaire par exemple.

#### DOC. 4 Le rôle des bénévoles

Les bénévoles sont fidèles dans leur grande majorité, certains sont là depuis huit ans. Généralement, ils s'engagent sur deux dispositifs : l'accompagnement scolaire et l'alphabétisation. Leur engagement est sincère, ils sont dans une logique parfois de transmission d'un savoir-faire, d'accompagnement, d'aide, sans jamais attendre en retour, certains sont là uniquement de passage. D'autres encore sont là par désir de relations humaines.

Assemblée générale de l'association, 2011



### III. Être citoyen de sa commune.

#### 1. Participer à une association.

Une association est un groupe de personnes réunies autour d'idées et d'actions communes avec un objectif autre que celui de faire des bénéfices. La France en compte plus d'un million pour 20 millions de français qui en sont membres et la liberté d'association a été accordée en France en 1901. Elles fonctionnent surtout grâce à des bénévoles (personne qui effectue un travail sans être payé) et permettent notamment de défendre les intérêts de la commune.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 2. Participer à des réunions de quartier.

##### DOC. 1 Des habitants saisissent la mairie

« Mairie de Chartres Information aux **riverains** de la rue de la Brèche

Madame, monsieur,

Suite à des demandes de riverains de la rue de la Brèche, formulées au cours de la dernière réunion de quartier, nous vous présentons un projet de modification des implantations des places de stationnement.

Ce projet, consistant à positionner les places de stationnement en créant des chicanes, a pour but de gérer la vitesse des véhicules en évitant l'existence de trajectoires rectilignes trop longues.

La mise en place de ce dispositif se fera en début d'année 2009 sauf avis contraire de la majorité des riverains.

Nous espérons ainsi générer une baisse de la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité de tous dans la rue de la Brèche.

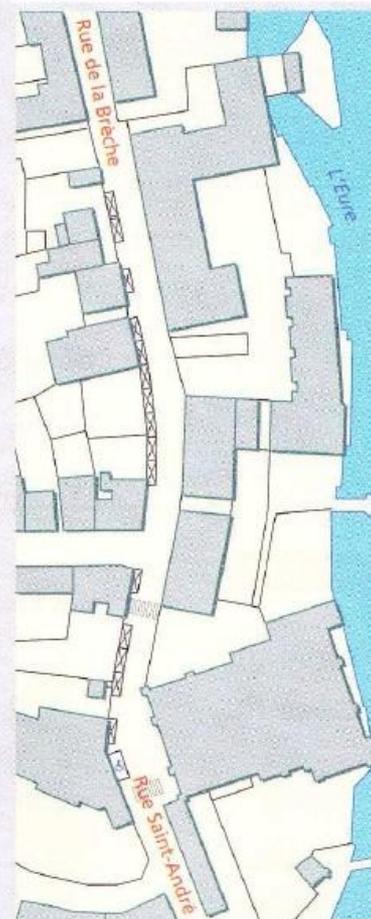
Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le député-maire, l'adjointe déléguée,  
Élisabeth Barrault »

Extrait de la lettre de la mairie de Chartres,  
le 27 novembre 2008.

##### DOC. 2 Le stationnement dans la rue de la Brèche

Situation actuelle



Situation projetée



-  Stationnement
-  Stationnement modifié
-  Circulation ralentie

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 2. Participer à des réunions de quartier.

##### DOC. 1 Des habitants saisissent la mairie

« Mairie de Chartres      Information aux riverains  
de la rue de la Brèche

Madame, monsieur,

Suite à des demandes de riverains de la rue de la Brèche, formulées au cours de la dernière réunion de quartier, nous vous présentons un projet de modification des implantations des places de stationnement.

Ce projet, consistant à positionner les places de stationnement en créant des chicanes, a pour but de gérer la vitesse des véhicules en évitant l'existence de trajectoires rectilignes trop longues.

La mise en place de ce dispositif se fera en début d'année 2009 sauf avis contraire de la majorité des riverains.

Nous espérons ainsi générer une baisse de la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité de tous dans la rue de la Brèche.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le député-maire, l'adjointe déléguée,  
Élisabeth Barrault »

Extrait de la lettre de la mairie de Chartres,  
le 27 novembre 2008.

Comment les citoyens de la commune peuvent-ils également se réunir ?

A quoi servent ces réunions ?

Dans cet exemple, que proposent-ils ?

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 2. Participer à des réunions de quartier.

##### DOC. 1 Des habitants saisissent la mairie

« Mairie de Chartres      Information aux riverains  
de la rue de la Brèche

Madame, monsieur,

Suite à des demandes de riverains de la rue de la Brèche, formulées au cours de la dernière réunion de quartier, nous vous présentons un projet de modification des implantations des places de stationnement.

Ce projet, consistant à positionner les places de stationnement en créant des chicanes, a pour but de gérer la vitesse des véhicules en évitant l'existence de trajectoires rectilignes trop longues.

La mise en place de ce dispositif se fera en début d'année 2009 sauf avis contraire de la majorité des riverains.

Nous espérons ainsi générer une baisse de la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité de tous dans la rue de la Brèche.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le député-maire, l'adjointe déléguée,  
Élisabeth Barrault »

Extrait de la lettre de la mairie de Chartres,  
le 27 novembre 2008.

Comment les citoyens de la commune peuvent-ils également se réunir ?

Les citoyens peuvent aussi se réunir lors de réunions de quartiers.

A quoi servent ces réunions ?

Dans cet exemple, que proposent-ils ?

# III. Être citoyen de sa commune.

## 2. Participer à des réunions de quartier.

### DOC. 1 Des habitants saisissent la mairie

« Mairie de Chartres      Information aux riverains  
de la rue de la Brèche

Madame, monsieur,

Suite à des demandes de riverains de la rue de la Brèche, formulées au cours de la dernière réunion de quartier, nous vous présentons un projet de modification des implantations des places de stationnement.

Ce projet, consistant à positionner les places de stationnement en créant des chicanes, a pour but de gérer la vitesse des véhicules en évitant l'existence de trajectoires rectilignes trop longues.

La mise en place de ce dispositif se fera en début d'année 2009 sauf avis contraire de la majorité des riverains.

Nous espérons ainsi générer une baisse de la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité de tous dans la rue de la Brèche.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le député-maire, l'adjointe déléguée,  
Élisabeth Barrault »

Extrait de la lettre de la mairie de Chartres,  
le 27 novembre 2008.

Comment les citoyens de la commune peuvent-ils également se réunir ?

Les citoyens peuvent aussi se réunir lors de réunions de quartiers.

A quoi servent ces réunions ?

Elles servent à informer sur un projet, permettre aux habitants de s'exprimer et donner leur avis.

Dans cet exemple, que proposent-ils ?

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 2. Participer à des réunions de quartier.

##### DOC. 1 Des habitants saisissent la mairie

« Mairie de Chartres      Information aux riverains  
de la rue de la Brèche

Madame, monsieur,

Suite à des demandes de riverains de la rue de la Brèche, formulées au cours de la dernière réunion de quartier, nous vous présentons un projet de modification des implantations des places de stationnement.

Ce projet, consistant à positionner les places de stationnement en créant des chicanes, a pour but de gérer la vitesse des véhicules en évitant l'existence de trajectoires rectilignes trop longues.

La mise en place de ce dispositif se fera en début d'année 2009 sauf avis contraire de la majorité des riverains.

Nous espérons ainsi générer une baisse de la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité de tous dans la rue de la Brèche.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le député-maire, l'adjointe déléguée,  
Élisabeth Barrault »

Extrait de la lettre de la mairie de Chartres,  
le 27 novembre 2008.

Comment les citoyens de la commune peuvent-ils également se réunir ?

Les citoyens peuvent aussi se réunir lors de réunions de quartiers.

A quoi servent ces réunions ?

Elles servent à informer sur un projet, permettre aux habitants de s'exprimer et donner leur avis.

Dans cet exemple, que proposent-ils ?

Il s'agit de modifier les places de stationnement dans une rue afin de mieux gérer la vitesse des véhicules.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 2. Participer à des réunions de quartier.

##### DOC. 1 Des habitants saisissent la mairie

« Mairie de Chartres      Information aux riverains  
de la rue de la Brèche

Madame, monsieur,

Suite à des demandes de riverains de la rue de la Brèche, formulées au cours de la dernière réunion de quartier, nous vous présentons un projet de modification des implantations des places de stationnement.

Ce projet, consistant à positionner les places de stationnement en créant des chicanes, a pour but de gérer la vitesse des véhicules en évitant l'existence de trajectoires rectilignes trop longues.

La mise en place de ce dispositif se fera en début d'année 2009 sauf avis contraire de la majorité des riverains.

Nous espérons ainsi générer une baisse de la vitesse des automobilistes et améliorer la sécurité de tous dans la rue de la Brèche.

Je vous prie d'agréer, madame, monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le député-maire, l'adjointe déléguée,  
Élisabeth Barrault »

Extrait de la lettre de la mairie de Chartres,  
le 27 novembre 2008.

Pour résumer,

Afin de participer à la vie démocratique de leur commune, les citoyens peuvent aussi se réunir lors de réunions de quartiers.

Ils peuvent alors s'informer sur un projet ou encore s'exprimer et donner leur avis sur un problème particulier à leur quartier.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### a. La Déclaration de Rio de Janeiro.

###### DOC. 1 Les principes du développement durable

DOC DE  
RÉFÉRENCE

**Principe 1** : Les êtres humains [...] ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

**Principe 10** : Chaque individu doit avoir accès [...] aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités [...].

**Principe 21** : Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier [...] de manière à assurer un développement durable et garantir à chacun un avenir meilleur.

**Principe 22** : Les populations et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement [...].

Extrait de la Déclaration de Rio

#### 1. Document 1: Qu'est-ce que la Déclaration de Rio ?

2. Documents 1 et 2 Soulignez en **rouge** les objectifs du développement durable.

3. Documents 1 et 2 Soulignez en **bleu** les acteurs du développement durable.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### a. La Déclaration de Rio de Janeiro.

###### DOC. 1 Les principes du développement durable

DOC DE  
RÉFÉRENCE

**Principe 1** : Les êtres humains [...] ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

**Principe 10** : Chaque individu doit avoir accès [...] aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités [...].

**Principe 21** : Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier [...] de manière à assurer un développement durable et garantir à chacun un avenir meilleur.

**Principe 22** : Les populations et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement [...].

Extrait de la Déclaration de Rio

2. Documents 1 et 2 Soulignez en **rouge** les objectifs du développement durable.

3. Documents 1 et 2 Soulignez en **bleu** les acteurs du développement durable.

1. Document 1: Qu'est-ce que la Déclaration de Rio ?

En 1992, au sommet de la terre à Rio de Janeiro, 173 pays se sont engagés à mettre en œuvre un programme de développement durable (un développement qui se soucie des ressources, des êtres vivants et de la qualité de l'environnement). Il s'agit pour ces états de répondre aux besoins de tous en luttant contre la pauvreté mais sans abîmer la planète. La Déclaration de Rio engage aussi tous les citoyens à être responsable de la qualité de son environnement.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### a. La Déclaration de Rio de Janeiro.

###### DOC. 1 Les principes du développement durable

DOC DE RÉFÉRENCE

**Principe 1** : Les êtres humains [...] ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

**Principe 10** : Chaque individu doit avoir accès [...] aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités [...].

**Principe 21** : Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier [...] de manière à assurer un développement durable et garantir à chacun un avenir meilleur.

**Principe 22** : Les populations et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement [...].

Extrait de la Déclaration de Rio

2. Documents 1 et 2 Soulignez en **rouge** les objectifs du développement durable.

3. Documents 1 et 2 Soulignez en **bleu** les acteurs du développement durable.

1. Document 1: Qu'est-ce que la Déclaration de Rio ?

En 1992, au sommet de la terre à Rio de Janeiro, 173 pays se sont engagés à mettre en œuvre un programme de développement durable (un développement qui se soucie des ressources, des êtres vivants et de la qualité de l'environnement). Il s'agit pour ces états de répondre aux besoins de tous en luttant contre la pauvreté mais sans abîmer la planète. La Déclaration de Rio engage aussi tous les citoyens à être responsable de la qualité de son environnement.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### a. La Déclaration de Rio de Janeiro.

###### DOC. 1 Les principes du développement durable

DOC DE  
RÉFÉRENCE

**Principe 1** : Les êtres humains [...] ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.

**Principe 10** : Chaque individu doit avoir accès [...] aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités [...].

**Principe 21** : Il faut mobiliser la créativité, les idéaux et le courage des jeunes du monde entier [...] de manière à assurer un développement durable et garantir à chacun un avenir meilleur.

**Principe 22** : Les populations et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement [...].

Extrait de la Déclaration de Rio

2. Documents 1 et 2 Soulignez en **rouge** les objectifs du développement durable.

3. Documents 1 et 2 Soulignez en **bleu** les acteurs du développement durable.

1. Document 1: Qu'est-ce que la Déclaration de Rio ?

En 1992, au sommet de la terre à Rio de Janeiro, 173 pays se sont engagés à mettre en œuvre un programme de développement durable (un développement qui se soucie des ressources, des êtres vivants et de la qualité de l'environnement). Il s'agit pour ces états de répondre aux besoins de tous en luttant contre la pauvreté mais sans abîmer la planète. La Déclaration de Rio engage aussi tous les citoyens à être responsable de la qualité de son environnement.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### a. La Déclaration de Rio de Janeiro.

###### DOC. 2 Le point de vue du maire du Havre

« Conjuguer notre essor économique et le bien-être des habitants, tout en préservant l'environnement, est le fondement même du développement durable. La municipalité s'est précisément fixée cette ligne de conduite.

Trois « **agendas 21** » ont été successivement élaborés et menés depuis 2005 pour transmettre à nos enfants une ville où ils ai-

meront vivre et habiter. Le développement durable n'incombe pas aux seuls pouvoirs publics. Il relève de la responsabilité de chacun. »

Édouard Philippe,  
maire du Havre,  
décembre 2012

#### 4. Document 2 Quels sont les trois objectifs (piliers) du développement durable évoqués par le maire ?

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### a. La Déclaration de Rio de Janeiro.

###### DOC. 2 Le point de vue du maire du Havre

« Conjuguer notre essor économique et le bien-être des habitants, tout en préservant l'environnement, est le fondement même du développement durable. La municipalité s'est précisément fixée cette ligne de conduite.

Trois « **agendas 21** » ont été successivement élaborés et menés depuis 2005 pour transmettre à nos enfants une ville où ils ai-

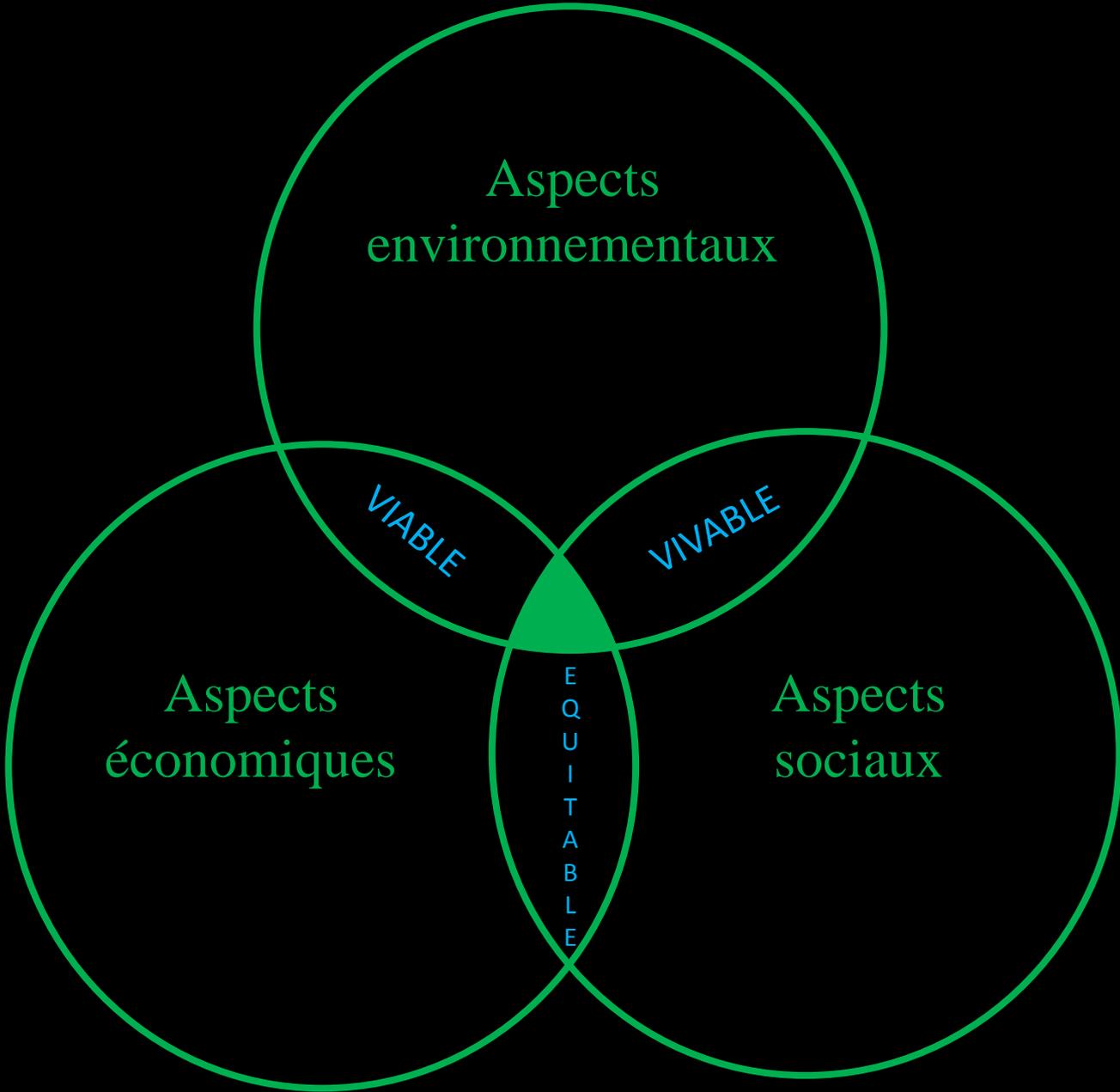
meront vivre et habiter. Le développement durable n'incombe pas aux seuls pouvoirs publics. Il relève de la responsabilité de chacun. »

Édouard Philippe,  
maire du Havre,  
décembre 2012

#### 4. Document 2 Quels sont les trois objectifs (piliers) du développement durable évoqués par le maire ?

- L'essor économique
- Le bien être des habitants
- La préservation de l'environnement

# Schéma du Développement durable



Aspects  
environnementaux

Aspects  
économiques

Aspects  
sociaux

VIABLE

VIVABLE

E  
Q  
U  
I  
T  
A  
B  
L  
E

# III. Être citoyen de sa commune.

## 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

### b. La responsabilité du citoyen et de la commune.

## 6 enjeux pour Creil

### Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

C'est un programme d'actions pour le 21<sup>ème</sup> siècle adopté par 173 États lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. Les collectivités territoriales (régions, départements, communes) se lancent depuis quelques années dans cette démarche « agenda 21 ». Plus qu'un document porteur de bonnes intentions, ce projet territorial, solidaire, équitable, respectueux de l'environnement jette des bases solides, cohérentes, encourageantes pour changer notre ville. Il se compose d'enjeux, d'objectifs, d'orientations et d'engagements répondant à l'équilibre des 4 piliers du développement durable. Il place l'humain au cœur de son approche.



# III. Être citoyen de sa commune.

## 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

### b. La responsabilité du citoyen et de la commune.

#### MICROPROJET 1

### Journée porte ouverte de la Culture

Cette journée aura vocation à faire découvrir gratuitement les lieux de la culture de Creil pour avoir une meilleure visibilité des talents, des potentiels et des pratiques artistiques dans notre ville.

#### MICROPROJET 2

### Un jardin bio à la maison

La maison creilloise des associations (MCA) accueillera un petit jardin bio, avec des variétés de légumes, fruits, fleurs, plantes pour reconstituer des chaînes alimentaires tout en respectant le milieu écologique local. Le jardin de la maison de la Falence et la place Saint-Médard avec la Maison de la Ville pourront être le lieu d'autres expérimentations de culture... Des lieux à visiter sans modération !

#### MICROPROJET 3

### Les déplacements alternatifs à l'étude

Face aux effets négatifs du « tout automobile », il paraît nécessaire d'explorer des solutions alternatives : transports en commun en site propre, covoiturage, pratique du vélo, encourager l'achat de véhicules propres (ou écologiques) etc. Pour cela une commission spécifiquement dédiée à ces questions a été créée !

#### MICROPROJET 4

### Creil accueille ses visiteurs

Après la signalétique sur le nouveau patrimoine « vert », ce sont les entrées de ville qu'il faut soigner en mettant en avant les nombreux équipements et les 70 communautés présentes à Creil qui font notre richesse. Cette signalétique adaptée sera conçue à partir de matériaux respectueux de l'environnement et confectionnée en partenariat avec l'espace des beaux arts Henri Matisse.

#### MICROPROJET 5

### Les talents creillois

Creil regorge de talents en tout genre. Des actions exemplaires, des succès quotidiens, des talents non soupçonnés, des réussites professionnelles doivent être encouragés et récompensés. Plusieurs prix sont décernés par catégories : solidarité, culture, sport, citoyenneté, développement durable, économie, éducation...

#### MICROPROJET 6

### Protéger les écosystèmes

Abandonnons la vision trop égoïste de l'homme en consacrant une large place aux espèces animales. Ce microprojet, symbolique, redonne une place au rythme de la vie : papillons, abeilles, grenouilles, libellules, oiseaux,... Recréons des corridors biologiques en aménageant une petite mare, en installant des nichoirs à oiseaux, en réimplantant des ruches sur Creil.

#### MICROPROJET 7

### Cultivons nos balcons

Il existe une nouvelle façon de jardiner, même dans un appartement, sur un balcon. La méthode est simple et accessible à tous ! Le jardinage au carré dans un cube de 30 cm sur 30 cm ou dans une jardinière est du jardinage tout court ! Il permet de récolter régulièrement des légumes ou fruits variés, en petite quantité : oignons, tomates grappes, persil, plantes aromatiques... La future maison de la ville et la cabane de jardinier seront là pour vous guider.

#### MICROPROJET 11

### Des agents exemplaires

Après avoir effectué plusieurs entretiens avec chaque direction de service de la ville, un constat a été posé : ils se sentent impliqués par le développement durable. Ils atteignent une forme d'exemplarité au quotidien en utilisant des bacs de dégraissages avec des bactéries dans les ateliers de la ville, en faisant attention à la logistique « verte » et durable, en réduisant les consommations internes (énergie, eau, déchets, papier), en intégrant le développement durable dans l'organisation des manifestations culturelles, sportives, en menant une politique d'achat plus responsable. Ils se rapprochent de plus en plus du label « qualiville ».

#### MICROPROJET 8

### Pedibus autour des écoles

Cet « autobus » pédestre pour les enfants est une alternative possible à l'utilisation de la voiture. Ce ramassage scolaire à pied suivra un itinéraire précis. Une première série d'expérimentations sera menée autour de quelques écoles creilloises.

#### MICROPROJET 9

### Des ambassadeurs responsables

Des éco-ateliers se poursuivent en 2010-2011. Une formation complète, régulière, à destination des agents de la ville sera dispensée pour les former à l'éco-citoyenneté. Ces futurs ambassadeurs diffuseront la culture du développement durable.

#### MICROPROJET 10

### Le marché éco-citoyen

Il est organisé en collaboration avec l'association La Quinoa, le 2<sup>e</sup> jeudi du mois de 17h30 à 20h00 place Saint-Médard. Une dizaine de commerçants investissent et animent cette place pour nous faire découvrir les produits locaux, bio, issus du commerce équitable.

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### b. La responsabilité du citoyen et de la commune.

Classe chacun des enjeux de l'agenda 21 de Creil dans le tableau en fonction des piliers du développement durable. Classe ensuite chacun des micro projets dans ce même tableau.

<b>Economique</b>	<b>Social</b>	<b>Environnemental</b>

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### b. La responsabilité du citoyen et de la commune.

Classe chacun des enjeux de l'agenda 21 de Creil dans le tableau en fonction des piliers du développement durable. Classe ensuite chacun des micro projets dans ce même tableau.

<b>Economique</b>	<b>Social</b>	<b>Environnemental</b>
04. Creil accueille ses visiteurs	01. Journée porte ouverte de la culture	02. Jardin bio à la maison 07. Cultivons nos balcons
05. Talents creillois 09. Ambassadeurs responsables	10. Marché éco – citoyen	03. Déplacements alternatifs 08. Pedibus autour des écoles
	11. Des agents exemplaires	06. Protéger les écosystèmes

### III. Être citoyen de sa commune.

#### 3. le respect de l'environnement : la responsabilité de tous.

##### b. La responsabilité du citoyen et de la commune.

Chacun de nous est responsable de la qualité de son environnement et l'application de quelques gestes simples permet de la préserver : trier ses déchets, économiser l'énergie, ne pas gaspiller l'eau...Le maire quant à lui est responsable du ramassage des déchets et de leur recyclage ou encore du traitement des eaux usées. Par ailleurs 150 communes en France ont défini un Agenda 21 (programme d'action pour un développement durable) tenant compte des objectifs du sommet de Rio et ayant pour but d'encourager un développement durable au niveau local.